

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 16 février 2023

*Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire.  
La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, 22 Rue de la Mairie.*

**PRÉSENTS** : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire

M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL  
Maires-Adjoints.

Mme Pavla CLAQUIN, Mme Martine FERAY, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER,  
M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, M. Benjamin NITOT, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD,  
Mme Amarjit RIVIERE

**Conseillers Municipaux.**

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Catherine MOZAIVE donne pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN

M. Didier JEAN donne pouvoir à M. Franck JOUY,

Mme Jacqueline WENTZEL donne pouvoir à Mme Françoise BERTON.

**ORDRE DU JOUR :**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2023.

**RESSOURCES HUMAINES**

- Emplois saisonniers : ouverture des postes de l'ASVP et des sauveteurs en mer

**PROJETS :**

- Aménagement paysager du parc des Chasses : autorisation à signer les futurs marchés publics avec les entreprises adjudicataires, dans le cadre de l'attribution des financements LEADER.

**FINANCES COMMUNALES :**

- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R pour l'aménagement paysager du parc des Chasses

**TRAVAUX :**

- Création du parking Avenue de la Libération : attribution à l'entreprise adjudicataire
- Remplacement de la chaudière école : attribution à l'entreprise adjudicataire

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 après vérification du quorum.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Catherine RHOD se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité.

Arrivée de M. Franck LEROYER à 19h10

## **M. le Maire donne lecture des questions écrites transmises par Mme Jacqueline WENTZEL :**

### **Questions écrites**

« **1.Sculpture** : selon le PV du conseil du 15 décembre, la somme de 650 euros a été recueillie suite à l'appel aux dons lancé le 16 septembre. Or, lors du conseil du 26 janvier, la somme annoncée par Mr le Maire est de 350 euros, soit 300 euros de moins (non précisée sur le PV). Curieusement, aucun des élus présents n'a relevé cette anomalie !

La relance du 28 janvier sur FB a-t-elle permis de nouveaux dons ? A ce jour, quelle est la somme dont dispose réellement la commune ?

Réponse : le secrétaire de séance n'a pas relevé la mention de la somme de 300€ lors de la réunion du 26 janvier 2023. »

Réponse : La somme mentionnée sur le PV du 15 décembre 2022 est effectivement erronée.

La somme réellement encaissée par la commune à ce jour est de 450 €. 5 donateurs en sont à l'origine et nous les remercions.

**2.Vie associative - animations - affaires culturelles** : quelles sont les manifestations et dates retenues pour 2023 ? Sauf erreur de ma part, les membres de cette commission n'ont pas été réunis pour en décider.

Réponse : Un programme a été établi par la Maire adjointe à l'animation et sera présenté aux membres de la commission animation lors d'une prochaine réunion, liée à une commission communication pour évoquer la mise à jour de la signalétique dans la commune. La date de commission est fixée au 15 mars à 18h30.

Les idées relatives à l'animation sont les bienvenues.

M. le Maire propose notamment de participer à l'animation « Pierres en lumières » 2023 à l'Eglise.

**3.Fake news ? Rumeur ? des bruits de couloir circulent au sujet d'une pétition qui aurait été signée par une grande partie (ou la totalité) du personnel de l'école et des services techniques et adressée à Mr le Maire afin d'obtenir des augmentations de salaires. Dans l'affirmative, les agents ont-ils obtenus satisfaction ?**

Réponse : Attention aux expressions employées, rappelle M. le Maire : il est préférable de s'informer directement auprès du Maire pour avoir les infos réelles au lieu d'interroger par mail.

Les agents ont rédigé une simple demande et non une pétition. Ils ont été reçus par le M. le maire et Mesdames et Messieurs les adjoints le 7 février 2023.

Une réponse a été apportée par la proposition d'un montant de valorisation de l'IFSE à titre rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les agents ont fait parvenir un courrier à M. le Maire avec le texte suivant : « Suite au courrier émanant de l'ensemble des membres du personnel communal, et relatif à la réévaluation de notre IFSE, nous souhaitons vous remercier ainsi que vos adjoints, de nous avoir reçus rapidement et d'avoir honoré notre demande. »

## **POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**

### **1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2023.**

---

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023 ne fait l'objet d'aucune observation.  
Le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

### **2. OUVERTURE DES POSTES de l'ASVP ET DES SAUVETEURS EN MER**

---

#### **SAUVETEURS EN MER :**

La commune de Langrune doit recruter le personnel compétent afin de procéder à l'ouverture du poste de secours pour la surveillance de la plage et des missions de premiers secours pendant la saison.

Monsieur le Maire propose le recrutement de quatre emplois, à temps complets, non permanents à savoir :

- 1 chef de poste,
- 1 adjoint au chef de poste
- 2 sauveteurs qualifiés pour la saison estivale 2023.

Ces agents seront rémunérés selon la grille indiciaire en vigueur de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,



**DECIDE :**

- ✓ D'approuver l'ouverture des postes saisonniers ci-dessus,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents concernés,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE VOIE PUBLIQUE / AGENT DE POLICE MUNICIPALE TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire informe qu'en renfort du Brigadier-chef principal de la commune et afin d'assurer la surveillance de la commune pendant l'été et les manifestations, il propose, au conseil municipal, l'ouverture d'un poste d'agent de surveillance de voie publique/agent de police municipale temporaire pour une durée de 35 heures hebdomadaire pour la saison estivale 2023.

Cet agent sera rémunéré selon la grille indiciaire en vigueur de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE :**

- ✓ D'approuver l'ouverture du poste ci-dessus,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent de sécurité de voie publique / agent temporaire de police municipale pour la saison estivale 2023,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accord à l'unanimité

**3. AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARC DES CHASSES : AUTORISATION A SIGNER LES FUTURS MARCHES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS LEADER**

Monsieur le Maire présente rappelle que le projet d'aménagement du Parc des Chasses peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de CAEN METROPOLE au titre du Fond LEADER.

Afin de constituer le dossier de demande de subvention auprès de CAEN METROPOLE, il convient de délibérer afin d'autoriser le Maire à signer le futur marché public relatif à l'aménagement du parc des Chasses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché public de l'aménagement du Parc des Chasses.

Accord à l'unanimité

**4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARC DES CHASSES**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour effectuer une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour le projet d'aménagement du Parc des Chasses

Ce projet, à hauteur de 139.220 € H.T., peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipements des territoires ruraux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE :**

- ✓ De solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R., au taux le plus élevé,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 5. CREATION DU PARKING AVENUE DE LA LIBERATION : ATTRIBUTION A L'ENTREPRISE ADJUDICATAIRE

---

M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée par le bureau d'études VRD SERVICES concernant la création du Parking Avenue de la Libération et à laquelle 5 entreprises ont répondu. Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2023 et a retenu l'offre suivante :

L'entreprise COLLET TP de Authie pour un montant de 86.780 € HT.  
Ce choix est proposé au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Entérine le choix de la commission d'appel d'offres et retient l'entreprise COLLET TP de Authie pour la création du parking Avenue de la Libération, pour un montant de 86.780 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le début des travaux est envisagé vers le 06 mars 2023.

## 6. REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE : ATTRIBUTION A L'ENTREPRISE ADJUDICATAIRE

---

M. le Maire informe les membres que suite à la panne de chauffage du mois de décembre à l'école, il est nécessaire de remplacer le système de chauffage. L'option retenue est l'installation de 2 chaudières gaz qui se relayeront en cas de panne. M. Christian MICHEL ajoute qu'il faudra repenser l'isolation de l'école afin de faire des économies d'énergie.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée par le bureau d'études BET BOULARD 14, concernant le remplacement de la chaudière de l'école et à laquelle 2 entreprises ont répondu. Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 février 2023 et a retenu l'offre suivante :

L'entreprise ELAIRGIE ( 14 540 LE CASTELET) pour un montant de 76.707,60 € HT.  
Ce choix est proposé au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Entérine le choix de la commission d'appel d'offres et retient l'entreprise ELAIRGIE du Castelet pour la mise en place de 2 chaudières ( sécurité sur la production de chaleur ), pour un montant de 76.707,60 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le début des travaux est envisagé vers le 15 mai 2023.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe :

-Le budget sera voté fin mars

M. Frédéric TILLOY, Maire Adjoint aux Finances ajoute que plusieurs réunions seront programmées courant mars.

M. le Maire informe les conseillers qu'une personne a été recrutée au secrétariat et arrivera fin février.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h00

La secrétaire de séance,  
Mme Catherine RHOD



Le Maire,  
Jean-Luc GUINGOUAIN

